E/2025/24-E/CN.3/2025/37

Nations Unies

Commission de statistique

Rapport sur les travaux de la cinquante-sixième session (4-7 mars 2025)

Conseil économique et social

Documents officiels, 2025
Supplément nº 4

Merci de recycler

Conseil économique et social
Documents officiels, 2025
Supplément nº 4

E/2025/24-E/CN.3/2025/37

Commission de statistique

Rapport sur les travaux de la cinquante-sixième session (4-7 mars 2025)

Nations Unies • New York, 2025

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 0251-9984

[24 mars 2025]

Table des matières

Chapitre *Page*

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . 6

A. Projets de résolution soumis au Conseil pour adoption 6

Système de comptabilité nationale de 2025 6

Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2030 6

B. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption 6

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-septième session 6

C. Décisions portées à l'attention du Conseil 8

56/101. Comptabilité nationale 8

56/102. Recensements de la population et des logements 9

56/103. Méthodes de travail de la Commission de statistique 10

56/104. Principes fondamentaux de la statistique officielle 11

56/105. Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 11

56/106. Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 12

56/107. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 13

56/108. Statistiques sociales et démographiques 14

56/109. Statistiques des migrations 14

56/110. Statistiques du travail et de l'emploi 15

56/111. Statistiques économiques 15

56/112. Comptabilité environnementale et économique 16

56/113. Statistiques des entreprises et du commerce 17

56/114. Statistiques des prix 17

56/115. Statistiques de la criminalité et de la justice pénale 18

56/116. Sécurité alimentaire et nutrition 18

56/117. Classifications statistiques internationales 19

56/118. Enquêtes auprès des ménages 20

56/119. Science des données 20

56/120. Cadres nationaux d'assurance de la qualité 21
56/121. Développement des statistiques régionales 22
56/122. Journée mondiale de la statistique 22
56/123. Statistiques de l'éducation 23
56/124. Statistiques de l'environnement et des changements climatiques 23
56/125. Questions relatives au programme 24
56/126. Questions soumises pour information 24
II. Questions soumises pour examen et décision 26
A. Comptabilité nationale 26
B. Recensements de la population et des logements 26
C. Méthodes de travail de la Commission de statistique 26
D. Principes fondamentaux de la statistique officielle 26
E. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 27
F. Statistiques sociales et démographiques 27
G. Statistiques des migrations 27
H. Statistiques du travail et de l'emploi 27
I. Statistiques économiques 28
J. Comptabilité environnementale et économique 28
K. Statistiques des entreprises et du commerce 28
L. Statistiques des prix 28
M. Statistiques de la criminalité et de la justice pénale 28
N. Sécurité alimentaire et nutrition 29
O. Classifications statistiques internationales 29
P. Enquêtes auprès des ménages 29
Q. Science des données 29
R. Cadres nationaux d'assurance de la qualité 29
S. Développement des statistiques régionales 30
T. Journée mondiale de la statistique 30
III. Questions soumises pour décision 31
A. Statistiques de l'éducation 31
B. Statistiques de l'environnement et des changements climatiques 31
IV. Questions soumises pour information 32
V. Questions relatives au programme (Division de statistique) 33
VI. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-septième session de la Commission 34
VII. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante sixième session 35
VIII. Organisation de la session 36

A. Ouverture et durée de la session 36
B. Participation 36
C. Élection du Bureau 36
D. Ordre du jour et organisation des travaux 36
E. Documentation 37

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution suivants :

a) Projet de résolution I : « Système de comptabilité nationale de 2025 » (E/CN.3/2025/L.4/Rev.1) ;

b) Projet de résolution II : « Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2030 » (E/CN.3/2025/L.5).

B. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

2. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-septième session

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-sixième session[1] ;

b) Décide que la cinquante-septième session de la Commission se tiendra à New York du 3 au 6 mars 2026 ;

c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-septième session de la Commission, qui sont reproduits ci-après :

Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission de statistique

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et autres questions d'organisation.
3. Statistiques démographiques et sociales :
   a) Statistiques démographiques ;
   b) Statistiques genrées ;
   c) Statistiques du handicap ;
   d) Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge ;
   e) Statistiques sur les réfugiés ;
   f) Statistiques sanitaires ;

[1] *Documents officiels du Conseil économique et social, 2025, Supplément n° 4* (E/2025/24).

g) Statistiques de la culture ;

h) Statistiques sociales.

4. Statistiques économiques :

a) Comptabilité nationale ;

b) Comptabilité environnementale et économique ;

c) Statistiques des services ;

d) Statistiques agricoles et rurales ;

e) Statistiques des entreprises et du commerce ;

f) Programme de comparaison internationale.

5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :

a) Statistiques relatives aux catastrophes.

6. Statistiques sur la gouvernance :

a) Statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité ;

b) Statistiques des drogues et de l'usage de drogues.

7. Questions de portée générale :

a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Statistiques des technologies de l'information et des communications ;

c) Gouvernance des données ;

d) Mesure du bien-être.

8. Infrastructure et méthodologie statistiques :

a) Présentation des données et métadonnées statistiques ;

b) Registres des entreprises ;

c) Registres et statistiques de l'état civil ;

d) Recensements de la population et des logements ;

e) Science des données ;

f) Intégration de l'information statistique et géospatiale ;

g) Données ouvertes ;

h) Classifications statistiques internationales.

9. Gestion et modernisation des systèmes de statistique :

a) Intendance des données ;

b) Coordination des activités statistiques ;

c) Renforcement des capacités statistiques ;

d) Principes fondamentaux de la statistique officielle ;

e) Méthodes de travail de la Commission de statistique.

10. Questions spécifiques à la Commission de statistique et à la Division de statistique :

    a) Diffusion et publication de statistiques par la Division de statistique ;

    b) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ;

    c) Journée mondiale de la statistique ;

    d) Développement des statistiques régionales.

11. Questions relatives au programme (Division de statistique).

12. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-huitième session de la Commission.

13. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session.

C. Décisions portées à l'attention du Conseil

3. La Commission a adopté les décisions ci-après, qu'elle porte à l'attention du Conseil.

56/101
Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A vivement remercié ceux qui avaient participé à l'élaboration du Système de comptabilité nationale de 2025 (SCN de 2025), en particulier le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et l'équipe de rédaction, et approuvé les programmes de travail pour 2025 du Groupe de travail intersecrétariats et du Groupe consultatif d'experts ;

b) A adopté le SCN de 2025 comme norme statistique internationale actualisée pour les statistiques des comptes nationaux ;

c) A félicité les deux équipes chargées d'actualiser le SCN et le *Manuel de la balance des paiements* d'avoir collaboré étroitement afin de garantir, dans toute la mesure du possible, la cohérence entre les recommandations relatives au SCN et celles du *Manuel* ;

d) S'est félicitée de l'élaboration d'orientations sur les recommandations concernant la mesure des données en tant qu'actif, les ressources naturelles et le rendement net du capital pour la production non marchande ;

e) A approuvé la stratégie de mise en œuvre du SCN de 2025 ;

f) A pris note des préoccupations exprimées par certains États Membres quant au manque de ressources pour la mise en application du SCN de 2025, demandé au Groupe de travail intersecrétariats de lui présenter des rapports annuels sur la mise en application du SCN de 2025, et encouragé les États Membres à prendre en main l'élaboration de stratégies, y compris la mobilisation des ressources nationales, pour faciliter la mise en application du SCN de 2025 ;

g) A souligné qu'il importait de continuer d'élaborer des orientations sur l'application des nouvelles recommandations et qu'il était nécessaire d'appliquer

davantage à titre expérimental les orientations en matière de compilation afin de garantir la fiabilité et la comparabilité des comptes nationaux à l'échelle mondiale, et s'est félicitée de la mise en place d'une plateforme de collaboration entre statisticiens à cette fin ;

h) A souligné qu'il fallait fournir un appui en matière de renforcement des capacités et des financements aux États Membres disposant de ressources limitées de sorte que le SCN de 2025 puisse être mis en application d'une manière comparable et coordonnée à l'échelle internationale ;

i) A exprimé sa gratitude aux organisations internationales et aux États Membres pour le soutien technique qu'ils assuraient en matière de comptabilité nationale et de statistiques connexes ;

j) A demandé que le SCN de 2025 soit traduit en temps voulu dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et pris note de la volonté de certains États Membres de soutenir cette activité ;

k) A encouragé la poursuite de l'évaluation de la disponibilité et de la portée des données officielles de comptabilité nationale présentées par les États Membres ainsi que la communication d'informations à ce sujet, et noté qu'il importait de disposer de données de qualité, notamment sur les comptes nationaux trimestriels ;

l) A pris acte des décisions prises à ce jour et des travaux de haute qualité qui avaient conduit à ces décisions, et souligné la nécessité, en élaborant le programme de recherche sur le SCN, de mettre l'accent sur les utilisateurs et, à cette fin, de recourir à un mécanisme de consultation effective ;

m) A demandé que le mandat et les attributions du Groupe de travail intersecrétariats et du Groupe consultatif d'experts fassent l'objet d'un examen mené par les États Membres, parallèlement à la mise en application du SCN de 2025, afin de garantir que ces deux groupes continueraient d'être aptes à guider l'actualisation du SCN d'une manière inclusive et transparente, et qu'il lui soit rendu compte de cet examen en 2027.

56/102
Recensements de la population et des logements

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée des activités menées par la Division de statistique et ses partenaires à l'appui du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 ;

b) S'est dite consciente des efforts déployés par les États Membres pour mener à bien le cycle de recensement de 2020, en adoptant d'importantes innovations méthodologiques et techniques, notamment les technologies numériques, le géoréférencement et l'utilisation de données administratives ;

c) A souligné l'importance cruciale des recensements de la population et des logements, source de données importante pour les systèmes statistiques nationaux ainsi que pour l'élaboration et le suivi de politiques fondées sur des données probantes ;

d) A approuvé la quatrième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, félicité le groupe d'experts qui avait supervisé son élaboration et y avait contribué, et encouragé les pays à commencer à l'appliquer ;

e) S'est dite consciente que les pays pourraient rencontrer des difficultés techniques et financières lors du cycle de recensement de 2030 et a demandé que des lignes directrices soient élaborées, notamment sur la modernisation des recensements, et qu'une assistance technique soit fournie à cette fin ;

f) A approuvé le programme de travail présenté dans le rapport du Secrétaire général[2] ;

g) A noté l'importance que revêtait la production de séries chronologiques sur le nombre de ménages qui soient comparables au niveau international ;

h) S'est dite consciente de la corrélation entre les recensements de la population et des logements et les recensements agricoles, et a encouragé les pays à tenir compte de cette corrélation lors de la planification des recensements.

56/103
Méthodes de travail de la Commission de statistique

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport[3] et le document de travail intitulé « United Nations Statistical Commission: Implementing the 2022 Terms of Reference and remaining relevant in the United Nations system » qui avaient été établis par son Bureau, et s'est félicitée que le Bureau s'emploie activement à renforcer la communication et les échanges avec les autres organes subsidiaires du Conseil économique et social, en particulier sur les questions où les compétences et les connaissances spécialisées se recoupaient ;

b) S'est dite favorable à ce que le Bureau examine plus avant les moyens d'appliquer la résolution 2022/3 du Conseil en date du 8 juin 2022, en ce qui concerne le mandat élargi de la Commission, tout en préservant le caractère technique de la Commission ;

c) A approuvé le cadre proposé pour l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la résolution 2024/2 du Conseil en date du 5 juin 2024[4] et l'établissement de rapports à ce sujet, sachant que le cadre aiderait à l'application du principe de responsabilité et à l'accomplissement de progrès mesurables ;

d) S'est dite favorable à la création d'un groupe de travail sur la gouvernance des données, qui axerait ses travaux sur la gouvernance des données en statistique officielle tout en tenant compte du mandat plus large de la Commission, appelée à jouer le rôle de forum de haut niveau pour les délibérations, les échanges de connaissances et la mise en commun des pratiques optimales en matière de statistiques et de données du système des Nations Unies, et a demandé l'établissement du mandat du groupe de travail, dans lequel seraient définis le travail à effectuer et les réalisations attendues sur la base des compétences techniques de la Commission, tout chevauchement avec d'autres mécanismes devant être évité, et demandé au groupe de travail de lui faire rapport à sa cinquante-septième session, en 2026 ;

e) A pris note des diverses initiatives visant à promouvoir la préparation à l'utilisation de l'intelligence artificielle en statistique officielle, comme le document établi par la Banque mondiale, et invité son Bureau à réfléchir à la manière d'introduire ce sujet dans les débats de sa cinquante-septième session, en 2026 ;

[2] E/CN.3/2025/3 et E/CN.3/2025/3/Corr.1.
[3] E/CN.3/2025/4.
[4] Ibid., annexe.

f) A noté que la CNUCED publierait prochainement des lignes directrices sur la mesure des capacités de production, et invité à cet égard le Bureau à réfléchir à la manière d'aborder cette question dans les débats de la Commission.

56/104
Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique :

a) A remercié le Bureau et la Division de la statistique pour le processus de consultation transparent et ouvert qui avait facilité la révision du mandat du Conseil consultatif pour les Principes fondamentaux de la statistique officielle ;

b) S'est félicitée que le Conseil soit rebaptisé Conseil consultatif pour les Principes fondamentaux de la statistique officielle, l'accent étant ainsi mis sur le fait qu'il s'agissait d'une entité consultative et non normative qui préservait la confidentialité et respectait le cadre de gouvernance de chaque pays ;

c) A approuvé le mandat révisé[5], sous réserve d'un accord sur les points suivants :

i) Remplacer « traitement des cas de non-respect » par « conseils visant à renforcer le respect », pour mettre l'accent sur l'approche de soutien ;

ii) Modifier l'alinéa b) du paragraphe 8 de la section III.C, de sorte que le Bureau dispose de deux mois supplémentaires pour mener à bonne fin la sélection des membres du Conseil consultatif ;

iii) Reformuler plus clairement certains libellés ;

d) A demandé au Bureau d'entamer la procédure de sélection des membres du Conseil consultatif, qu'elle nommera à sa cinquante-septième session, en 2026 ;

e) A approuvé les deux séries de projets de directives de mise en œuvre, s'est dite favorable à ce que d'autres consultations soient tenues avec les États Membres et les parties prenantes afin de permettre l'établissement des directives sous leur forme définitive et a préconisé la traduction des directives dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ;

f) A pris note du fait que le Conseil consultatif serait chargé de superviser la révision périodique des directives afin que celles-ci restent pertinentes compte tenu de l'évolution rapide du secteur des données.

56/105
Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A félicité le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable du travail qu'il faisait, à savoir examiner régulièrement les questions méthodologiques, apporter des améliorations au cadre mondial d'indicateurs et suivre l'application du cadre ;

b) S'est félicitée du processus ouvert, inclusif et transparent mené dans l'optique de l'examen complet de 2025 du cadre mondial d'indicateurs, et a approuvé

[5] E/CN.3/2025/5, annexe.

les modifications importantes et les améliorations mineures proposées dans les annexes I et II du rapport du Groupe[6] ;

c) A pris note avec satisfaction de l'examen par le Groupe des indicateurs pour lesquels les données étaient rares ou inexistantes et des efforts déployés au niveau mondial pour combler les lacunes en matière de données, et est convenue d'adopter désormais une approche pragmatique dans l'élaboration des indicateurs ;

d) A approuvé la constitution d'une équipe spéciale chargée de tirer des enseignements pour éclairer l'élaboration des futurs cadres de développement ;

e) S'est félicitée que le Groupe s'efforce de rassembler et de présenter les bonnes pratiques et les documents utiles en matière de suivi des objectifs de développement durable, et a invité davantage de pays et de partenaires à contribuer à ces efforts ;

f) A pris note avec satisfaction des travaux du Groupe sur la ventilation des données, l'information géospatiale et l'échange de données et de métadonnées statistiques, et souligné la nécessité de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités dans ces domaines ;

g) A encouragé le Groupe à continuer de collaborer avec les organismes responsables et les partenaires sur l'application du cadre d'indicateurs et le renforcement des capacités dans ce domaine et à poursuivre ses travaux sur l'innovation en matière de données, l'intégration des données et le recours à des sources de données autres que les sources habituelles, comme l'estimation sur petits domaines, l'information géospatiale et les données citoyennes ;

h) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe, présenté à la section V du rapport.

56/106
Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A exprimé sa gratitude au Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au Gouvernement colombien et au comité du programme du Forum mondial des Nations Unies sur les données pour l'organisation de l'édition 2024 du Forum, et approuvé le lancement du Cadre d'action de Medellín sur les données au service du développement durable, qui témoignait d'un engagement renouvelé en faveur du Plan d'action mondial du Cap ;

b) S'est félicitée du travail accompli par le Groupe de haut niveau pour plaider en faveur des besoins en matière de financement et de renforcement des capacités en ce qui concerne les systèmes nationaux de données et de statistiques, notamment pour sensibiliser les personnes chargées de négocier le document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement ;

c) A approuvé l'actualisation du mandat du Groupe de haut niveau[7] visant à renforcer le rôle du Groupe dans la prise de décisions stratégiques en définissant plus

[6] E/CN.3/2025/6.
[7] E/CN.3/2025/7, annexe I.

clairement les attributions du Groupe et en les alignant sur le nouveau Cadre d'action de Medellín ;

d) A approuvé également le programme de travail du Groupe de haut niveau[8], et demandé au Groupe de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur l'évaluation du Forum mondial des Nations Unies sur les données, rencontre mondiale visant à promouvoir le développement des données et des statistiques auprès du plus grand nombre de parties prenantes possible, et sur les préparatifs du sixième Forum, qui devrait se tenir du 9 au 12 novembre 2026 en Arabie saoudite.

56/107
Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A salué le travail accompli par la Division de statistique, en coopération avec le système des Nations Unies, à l'appui du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'établissement du Rapport sur les objectifs de développement durable 2024, l'actualisation régulière de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, la modernisation du portail UNData et les travaux sur l'échange de données et de métadonnées statistiques ;

b) A accueilli avec satisfaction l'initiative Data For Now visant à renforcer les capacités d'innovation en matière de données afin d'améliorer la production et la diffusion des données, approuvé la création d'un fonds d'affectation spéciale Data For Now et souhaité que l'initiative soit étendue à d'autres pays, et s'est félicitée du projet « Data for SIDS » visant les petits États insulaires en développement ;

c) A pris note avec intérêt des travaux menés dans le cadre de l'initiative de collaboration sur l'utilisation de données administratives à des fins statistiques, et s'est félicitée que des orientations pratiques, des cours et des outils soient offerts ;

d) A salué les activités et les réalisations du Réseau mondial d'établissements de formation statistique ;

e) A noté avec satisfaction que le Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens était un mécanisme efficace d'échange et de travail en réseau destiné aux statisticiens du monde entier ;

f) A pris note avec satisfaction des travaux sur les données citoyennes qui étaient menés par la Division de statistique et dans le cadre de l'Initiative de collaboration sur les données citoyennes, et a approuvé la version révisée du Cadre de Copenhague sur les données citoyennes et la feuille de route pour sa mise en œuvre, demandé que des conseils soient fournis sur l'évolution du lien entre les données citoyennes et les statistiques officielles, et prié le Bureau de réfléchir à la manière d'introduire ce sujet dans les débats de la Commission.

[8] Ibid., annexe II.

56/108
Statistiques sociales et démographiques

La Commission de statistique :

a) A félicité le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques d'avoir fait avancer les travaux de recherche sur un cadre conceptuel et un système intégré de données pour les statistiques sociales et démographiques ;

b) S'est félicitée que des États Membres souhaitent faire partie du Groupe et contribuer à ses travaux ;

c) S'est dite consciente que les travaux menés par le Groupe, en collaboration avec des partenaires, notamment le Groupe d'experts en mesure du bien-être et le Réseau de statisticiens économistes, étaient importants pour évaluer le bien-être au moyen de critères autres que le produit intérieur brut ;

d) A approuvé le programme de travail pour 2025 présenté dans le rapport du Groupe[9], en particulier l'élaboration de recommandations stratégiques et la poursuite des travaux de recherche sur un cadre conceptuel, tout en soulignant la nécessité de prendre en compte des approches novatrices ainsi que la situation, les ressources disponibles et les capacités de mise en œuvre propres aux pays ;

e) A prié le Groupe de lui présenter son rapport final à la cinquante-septième session, en 2026.

56/109
Statistiques des migrations

La Commission de statistique :

a) A approuvé le texte révisé des Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales et de la mobilité temporaire, et souligné les avantages que présentait l'intégration des systèmes de données sur les migrations dans les systèmes plus larges de données démographiques ;

b) S'est félicitée que le texte révisé des Recommandations soit aligné sur d'autres cadres statistiques internationaux relatifs aux migrations ;

c) S'est dite consciente de la diversité des systèmes de données sur les migrations, des différences concernant les capacités en matière de données et des difficultés que les pays pourraient rencontrer dans la production de données sur les migrations ;

d) A souligné que le renforcement des capacités et la mise en commun des enseignements étaient hautement importants pour faire progresser l'application des Recommandations, et appelé à la mobilisation de ressources à l'appui de ces activités ;

e) A souligné l'importance que revêtaient la collaboration entre les organismes nationaux de statistique, la mise en commun des données dans les pays et l'échange bilatéral de données entre les pays pour le renforcement et l'harmonisation des statistiques sur les migrations et les migrants ;

[9] E/CN.3/2025/9.

f) A approuvé le programme de travail présenté dans le rapport du Secrétaire général[10] ;

g) S'est félicitée de l'organisation, en juin 2025 en Suède, du quatrième Forum sur les statistiques migratoires visant à examiner les difficultés touchant la collecte et l'utilisation des données sur les migrations, ainsi que les solutions possibles et les pratiques efficaces.

56/110
Statistiques du travail et de l'emploi

La Commission de statistique :

a) A pris acte des résultats importants de la vingt et unième Conférence internationale des statisticiens du travail, notamment l'adoption de quatre résolutions, concernant en particulier les statistiques de l'économie informelle ;

b) A pris note avec satisfaction des progrès accomplis par l'Organisation internationale du Travail pour ce qui est de soutenir l'application des normes statistiques par le renforcement des capacités, la diffusion de directives méthodologiques et l'assistance technique, et demandé à l'Organisation de poursuivre ces activités, notamment en ce qui concerne la dernière Classification internationale d'après la situation dans la profession et les normes statistiques relatives à l'économie informelle, en notant que l'application de celles-ci prendrait du temps ;

c) S'est félicitée de la création de groupes de travail techniques chargés d'élaborer des normes statistiques ou d'actualiser les normes existantes, notamment celles concernant les plateformes numériques de travail, les migrations de main-d'œuvre, le travail de soins et la révision de la Classification internationale type des professions.

56/111
Statistiques économiques

La Commission de statistique :

a) A félicité le Réseau de statisticiens économistes d'avoir : i) organisé le sprint sur la stratégie pour l'exploitation des données, le sprint relatif au logement et le sprint sur l'intelligence artificielle et la science des données au service des statistiques économiques ; ii) mis en place le Groupe d'experts en mesure du bien-être ;

b) A également félicité le Réseau d'avoir établi des guides sur la stratégie des données et sur un cadre international pour les statistiques du logement, documents de référence pour les organismes de statistique menant des travaux dans ces deux domaines ;

c) S'est félicitée de l'avancement des travaux du Groupe d'experts et de ses six équipes spéciales en ce qui concerne l'élaboration de notes d'information à l'intention du groupe d'experts de haut niveau constitué par le Secrétaire général ;

d) A approuvé la recommandation tendant à ce que le Groupe d'experts lui présente directement, à compter de 2026, un rapport annuel sur l'état d'avancement de ses travaux ;

[10] E/CN.3/2025/10.

e) A également approuvé le mandat du Groupe d'experts, sous réserve que le paragraphe 18 soit modifié pour prendre en compte sa décision concernant la présentation du rapport du Groupe et que le paragraphe 19 soit supprimé ;

f) A demandé au Groupe d'experts de collaborer et de se coordonner avec le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques, le Réseau, la communauté des comptables nationaux et les organisations internationales et régionales compétentes lors de l'élaboration du cadre pour la mesure du bien-être inclusif et durable ;

g) A approuvé le programme de travail du Réseau pour 2025, qui prévoyait en particulier un sprint sur l'évaluation des initiatives « zéro émission nette » et de leur impact et un sprint sur la compilation de statistiques économiques infranationales.

56/112
Comptabilité environnementale et économique

La Commission de statistique :

a) A salué le travail du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique et approuvé la liste des questions relatives à la mise à jour du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique et le processus de mise à jour, qui comprenait de vastes consultations, une communication efficace et la participation des utilisateurs, ainsi que la coordination avec les processus d'actualisation d'autres normes statistiques visant à favoriser une plus grande cohérence ;

b) S'est félicitée de l'appui financier apporté par Eurostat et le Fonds monétaire international et l'aide en nature offerte par des pays et des organisations internationales, et a lancé un appel pour que ce soutien soit maintenu pendant le processus de mise à jour ;

c) A approuvé la modification du mandat et du mode de gouvernance du Comité ;

d) A salué et encouragé les travaux visant à intégrer le Système de comptabilité environnementale et économique dans les statistiques relatives aux données économiques autres que le produit intérieur brut, à l'économie circulaire, à la biodiversité, au tourisme durable, aux changements climatiques et aux catastrophes, et l'Initiative du Groupe des 20 contre les lacunes en matière de données ;

e) A pris note avec satisfaction des travaux du Comité sur le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et encouragé l'élaboration de notes d'orientation pratiques sur les indicateurs relatifs au Système de comptabilité environnementale et économique pour appuyer les activités menées au niveau national ;

f) A pris note des progrès réalisés dans la création de bases de données mondiales pour les domaines prioritaires du Système de comptabilité environnementale et économique et accueilli avec satisfaction le projet de réévaluation de ces domaines pour les cinq prochaines années ;

g) S'est félicitée de l'application du Système de comptabilité environnementale et économique par les pays et de la redynamisation du réseau de personnes référentes pour le Système et a encouragé le Comité à s'efforcer de coordonner les activités de renforcement des capacités sur le Système de comptabilité environnementale et économique pendant le processus de mise à jour, ce qui

faciliterait également la mise en application du Système de comptabilité nationale de 2025 (SCN de 2025) ;

h) A pris note avec satisfaction des travaux du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et encouragé le Groupe à continuer d'aider le Comité à mettre à jour le Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique.

56/113
Statistiques des entreprises et du commerce

La Commission de statistique :

a) A pris note avec satisfaction des travaux menés par le Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et ses équipes spéciales, notamment pour renforcer la coordination avec les groupes de travail interinstitutions ;

b) A approuvé le manuel sur l'intégration des statistiques des entreprises et du commerce, outil recommandé au niveau international pour l'intégration des statistiques des entreprises dans les statistiques du commerce international des biens et services, pris note avec satisfaction de sa stratégie de mise en œuvre et souligné l'importance du renforcement des capacités à l'appui des États Membres, et demandé par ailleurs que soit étudiée la possibilité de prendre en compte le commerce informel et familial ;

c) A noté que les versions révisées de la publication intitulée *Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions* et du *Manuel des statistiques du commerce international des services* devraient paraître en 2026 ;

d) A noté avec satisfaction que la rédaction du volume 2 du manuel sur les principaux indicateurs statistiques relatifs aux entreprises et au commerce (Manual on Principal Indicators for Business and Trade Statistics) progressait ;

e) A demandé au Comité d'établir une proposition concrète pour un manuel sur les statistiques des entreprises, qui tienne compte de la nécessité de travailler de façon concertée, d'allouer les ressources nécessaires et de donner la priorité à l'élaboration d'un tel manuel, et de lui en rendre compte à sa cinquante-septième session, en 2026 ;

f) A approuvé le plan stratégique de l'initiative mondiale sur les identifiants uniques pour les entreprises, en notant qu'il faudrait examiner ses incidences financières ;

g) S'est félicitée de l'établissement d'un référentiel public mondial centralisé pour les statistiques des entreprises et du commerce et les outils de données commerciales ;

h) A demandé qu'une assistance technique soit fournie aux États Membres pour la compilation des statistiques des entreprises et du commerce.

56/114
Statistiques des prix

La Commission de statistique :

a) A pris note avec satisfaction des activités menées par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix pour affiner les normes internationales et

les orientations méthodologiques en matière de statistiques des prix et pour faciliter les activités de collaboration visant à améliorer la qualité des données et la cohérence des méthodes, à fournir une assistance technique aux pays et à soutenir la collecte de données internationales sur les prix, et approuvé le programme de travail du Groupe ;

b) A demandé que le Groupe prenne en considération la situation des pays lorsqu'il élaborait des orientations en matière de compilation ;

c) A approuvé le mandat révisé du Groupe[11].

56/115
Statistiques de la criminalité et de la justice pénale

La Commission de statistique :

a) A approuvé la Classification internationale pour les données administratives sur la traite des personnes comme classification statistique internationale servant à la production de statistiques administratives sur la traite des personnes, sachant qu'elle pouvait permettre d'harmoniser la collecte de données et d'améliorer la comparabilité sur le plan international ;

b) A décidé que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale pour les migrations seraient les dépositaires de la classification et s'est félicitée qu'ils prévoient de faciliter la mise en application de la classification, notamment au moyen du renforcement des capacités, de l'accompagnement et de l'assistance techniques et de la diffusion de la classification ;

c) A encouragé les organisations régionales à s'associer avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale pour les migrations pour établir des programmes régionaux visant à mettre en application la classification, en soulignant l'importance que revêtait la collaboration transfrontière dans la lutte contre les réseaux de traite transnationaux ;

d) A pris note des difficultés que les institutions nationales pourraient rencontrer en adoptant la classification et appelé à la mobilisation de ressources financières et techniques visant à faciliter l'application de la classification.

56/116
Sécurité alimentaire et nutrition

La Commission de statistique :

a) A pris note des progrès accomplis en ce qui concerne la création d'un domaine de données distinct sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la version 2.0 de la Classification des activités statistiques, et réaffirmé l'importance de cette initiative en ce qui concerne l'élaboration de définitions, de méthodes et de normes harmonisées pour les données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition ;

b) A approuvé la création d'un groupe d'experts sur les données et statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition qui relèverait d'elle et le mandat du groupe, et noté que des pays avaient manifesté leur intérêt à faire partie du groupe ;

c) A approuvé la proposition de modification du nom et du mandat du Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire,

[11] E/CN.3/2025/15, annexe.

l'agriculture et les zones rurales, qui s'appelait désormais Comité d'experts chargé des statistiques agricoles et rurales ;

d) A pris note des progrès accomplis dans l'élaboration d'un document d'orientation et encouragé ses membres à participer à la consultation y relative, pris note également des autres initiatives récentes concernant le domaine des données et statistiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition et souligné la nécessité d'assurer le renforcement des capacités et un soutien financier pour faciliter leur exécution.

56/117
Classifications statistiques internationales

La Commission de statistique :

a) A pris note avec satisfaction de l'avancement des travaux du Comité d'experts en classifications statistiques internationales et de ses équipes spéciales concernant les classifications statistiques internationales ;

b) A approuvé les notes explicatives et le texte d'introduction de la version 3.0 de la Classification centrale de produits ;

c) A encouragé le Comité à établir des correspondances et des documents supplémentaires pour aider les États Membres à mettre en application la version 3.0 de la Classification centrale de produits, et demandé que la version 3.0 soit traduite dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ;

d) A recommandé que la version révisée de la Classification internationale type des produits énergétiques lui soit présentée à sa cinquante-septième session, en 2026 ;

e) A noté avec satisfaction l'état d'avancement de la révision de la Classification des fonctions des administrations publiques ;

f) A approuvé la Classification internationale pour les données administratives sur la traite des personnes en tant que classification statistique internationale servant à la production de statistiques administratives sur la traite des personnes ;

g) A décidé de lancer une mise à jour limitée de la version 2.0 de la Classification des activités statistiques dans l'optique de traiter séparément les statistiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;

h) A approuvé le mandat de l'équipe spéciale permanente chargée de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques et de la Classification centrale de produits ;

i) A également approuvé le mandat de l'équipe spéciale sur les meilleures pratiques et la famille internationale de classifications ;

j) A demandé qu'une assistance technique soit fournie aux États Membres pour l'application des classifications statistiques internationales ;

k) A pris note des progrès réalisés dans l'actualisation de la Classification internationale type des professions, et préconisé l'application de la dernière version de la Classification internationale d'après la situation dans la profession.

56/118
Enquêtes auprès des ménages

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée de l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, sachant que le Groupe s'efforçait d'affiner les méthodes d'enquête, de faciliter la coordination, de renforcer l'utilité des enquêtes auprès des ménages et de promouvoir leur intégration dans l'écosystème national plus large des données ;

b) A soutenu les travaux méthodologiques du Groupe de travail visant à intégrer les données d'enquêtes avec d'autres sources de données comme les recensements, les registres administratifs et les données géospatiales, et encouragé le Groupe à étudier la possibilité d'intégrer les données d'enquêtes avec des sources de données non classiques, comme les enquêtes non probabilistes et les données citoyennes, et à élaborer des méthodes pour traiter d'autres problèmes naissants ;

c) A salué les efforts faits par la Division de statistique et ses partenaires pour établir la version préliminaire du « Manuel d'enquêtes sur les individus et les ménages : fondements et approches émergentes », qui présente des bases scientifiques, des méthodes modernisées, des principes relatifs à l'inclusion et des conseils pratiques à l'intention des organismes nationaux de statistique, et approuvé le nouveau titre et la nouvelle orientation proposés pour le manuel ;

d) A demandé que la dernière touche soit apportée rapidement au manuel, qui devrait être utile et applicable pour les pays à différents niveaux de développement statistique ;

e) A pris note avec satisfaction des activités de formation et des webinaires consacrés aux méthodes d'enquête novatrices et souligné l'importance que revêtaient l'assistance technique et l'organisation de stages et de conférences régionales pour soutenir l'adoption et l'utilisation effective de la version révisée du manuel ;

f) A demandé qu'une équipe spéciale relevant du Groupe de travail soit constituée pour diriger les activités d'appui aux pays, compte tenu de l'arrêt du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et de la réduction possible d'autres programmes d'enquête, ladite équipe devant notamment : i) examiner les moyens d'accéder aux données et à la documentation existantes des enquêtes démographiques et sanitaires, le cas échéant ; ii) élaborer une solution durable à long terme pour la production de données démographiques et sanitaires ;

g) A approuvé le programme de travail du Groupe de travail et encouragé celui-ci à continuer de collaborer activement avec les organismes nationaux de statistique.

56/119
Science des données

La Commission de statistique :

a) A approuvé l'actualisation du mandat[12] du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle et de ses équipes spéciales ;

b) A également approuvé les travaux des équipes spéciales, des pôles régionaux et mondiaux, de la Plateforme mondiale des Nations Unies et du Réseau de

[12] E/CN.3/2025/20, annexe I.

chefs de file en matière de science des données, et pris note avec satisfaction des initiatives visant à élaborer un guide sur l'intégration de la science des données dans le travail des organismes de statistique et à donner des orientations sur les technologies d'amélioration de la confidentialité ;

c) S'est félicitée de la contribution des pôles régionaux et mondiaux au partage des connaissances et au renforcement des capacités pour l'utilisation des mégadonnées et de la science des données en statistique officielle, et a demandé que ces pôles soient soutenus et renforcés et préconisé une collaboration étroite entre ces pôles et les initiatives de même nature, notamment le centre de mégadonnées du Fonds monétaire international ;

d) A souligné l'importance que la Plateforme mondiale des Nations Unies revêtait pour les milieux mondiaux de la statistique en tant que plateforme de collaboration internationale pour la réalisation d'activités de formation et de projets conjoints d'innovation en matière de données, ainsi que pour la mise en commun des données et des connaissances ;

e) A également souligné le besoin constant d'assistance technique et financière pour l'innovation en matière de données, notamment l'utilisation des données de téléphonie mobile en statistique officielle ;

f) A encouragé les organismes nationaux de statistique à piloter les activités de transformation numérique et à établir des partenariats stratégiques avec les milieux universitaires, la société civile et le secteur privé ;

g) A encouragé la poursuite de la collaboration internationale sur l'intelligence artificielle, la science des données et l'utilisation des mégadonnées et d'autres nouvelles sources de données, en particulier pour favoriser la préparation à l'utilisation de l'intelligence artificielle par la poursuite des travaux sur l'interopérabilité des données, les normes en matière de métadonnées et l'application des principes FAIR (Facilement trouvable, Accessible, Interopérable et Réutilisable) visant à rendre les statistiques officielles plus faciles à trouver et à utiliser ;

h) A demandé que soit créée d'urgence une équipe spéciale sur l'utilisation de grands modèles de langage.

56/120
Cadres nationaux d'assurance de la qualité

La Commission de statistique :

a) A remercié le Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité pour les travaux qu'il avait menés au cours des deux dernières années ;

b) A approuvé le projet de module pour l'assurance qualité lors de l'utilisation de sources de données administratives et autres aux fins de la production de statistiques officielles, qui visait à remédier aux problèmes liés à l'utilisation des sources de données administratives et d'autres nouvelles sources ;

c) A également approuvé le projet de modèle de maturité pour la culture de la qualité dans les statistiques officielles, et souligné l'importance que revêtaient les valeurs et comportements communs pour l'amélioration des statistiques officielles ;

d) A demandé que les deux outils soient actualisés et affinés autant que nécessaire, compte tenu des résultats obtenus par les pays qui les utilisaient ;

e) A estimé qu'il était nécessaire de renforcer les capacités et d'organiser des formations aux fins de la mise en place d'un cadre national d'assurance de la qualité

et s'est félicitée des initiatives prévues par le Groupe d'experts pour soutenir les pays, notamment l'offre de cours en ligne et la mise en place de plateformes de partage des connaissances visant à faciliter l'assurance qualité dans les systèmes statistiques nationaux et au-delà ;

f) A pris note avec satisfaction des activités touchant l'intégration et l'application conjointe de l'assurance qualité et l'utilisation du Modèle générique du processus de production statistique en coordination et en coopération avec d'autres groupes ;

g) A accueilli avec satisfaction et approuvé le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour les deux prochaines années et le mandat actualisé du Groupe d'experts[13].

56/121
Développement des statistiques régionales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport détaillé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes[14] et félicité la Conférence statistique des Amériques et d'autres acteurs de leurs réalisations ;

b) S'est félicitée des progrès importants accomplis grâce aux efforts de collaboration entre les pays et les entités régionales et internationales en ce qui concerne : i) la modernisation et le renforcement des systèmes statistiques nationaux ; ii) l'amélioration de l'utilisation des registres administratifs ; iii) l'intégration des données géospatiales et statistiques ; iv) l'amélioration de la production de statistiques sur l'environnement et les changements climatiques ; v) l'adoption de méthodes novatrices lors du cycle de recensement de 2020 et l'utilisation des nouvelles technologies ;

c) A accueilli avec satisfaction les mécanismes de renforcement de la collaboration interrégionale qui visaient à promouvoir la mise en commun des bonnes pratiques, des méthodes et des innovations, en s'appuyant sur des initiatives fructueuses telles que le réseau de transfert de connaissances, afin de favoriser le dialogue et le renforcement des capacités dans la région ;

d) A pris note des difficultés auxquelles les systèmes statistiques de la région seraient confrontés au cours de la prochaine décennie et insisté sur la nécessité d'instaurer une coopération régionale et internationale soutenue, d'adopter des approches novatrices en matière de production de données et de garantir l'adhésion constante aux principes de la statistique officielle.

56/122
Journée mondiale de la statistique

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique[15] et remercié le Bureau et le secrétariat pour le travail qu'ils avaient fait jusqu'alors ;

[13] Voir E/CN.3/2025/21.
[14] E/CN.3/2025/22.
[15] E/CN.3/2025/23.

b) A approuvé le slogan « Driving change with quality statistics and data for everyone » (Stimuler le changement grâce à des statistiques et des données de qualité pour tous) ;

c) A pris note des manifestations prévues aux niveaux national, régional et mondial et demandé au secrétariat de continuer d'élaborer des supports promotionnels en plusieurs langues, de renforcer la communication au moyen du site Web, des médias sociaux et d'autres canaux et de coordonner les préparatifs de la Journée mondiale de la statistique de 2025, en tenant compte des suggestions émises dans le cadre du débat.

56/123
Statistiques de l'éducation

La Commission de statistique :

a) A pris note des progrès accomplis par l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et appuyé les travaux que celui-ci entreprenait, y compris l'élaboration du Rapport mondial de suivi de l'éducation, pour aider les pays à définir des points de référence nationaux pour les indicateurs relatifs à l'éducation ;

b) A approuvé la nouvelle méthodologie, qui consistait à produire des estimations des taux d'achèvement et de non-scolarisation à l'aide de techniques de modélisation, et s'est dite favorable à ce qu'elle continue d'être développée ;

c) S'est félicitée de la tenue de la toute première Conférence sur les données et statistiques de l'éducation, qui mettait en place une gouvernance globale des données relatives à l'éducation ;

d) A appuyé les travaux menés par la Commission des données et des statistiques pour faire appliquer les recommandations issues de la Conférence entre deux sessions.

56/124
Statistiques de l'environnement et des changements climatiques

La Commission de statistique :

a) A soutenu la restructuration du Groupe d'experts en statistiques de l'environnement et des changements climatiques ;

b) A salué les efforts faits pour améliorer la communication et la collaboration entre les organismes exécutant des programmes internationaux sur les données et statistiques relatives aux changements climatiques ;

c) A pris note avec satisfaction des mises à jour méthodologiques et de la création de sous-groupes chargés d'examiner les effets des changements climatiques sur la santé et les effets des changements climatiques sur les femmes et les hommes ;

d) A engagé instamment les pays à renforcer la collecte de données et leur compilation en statistiques sur l'environnement et les changements climatiques afin de mieux guider les décisions politiques et de faciliter la communication de l'information au niveau international, notamment en réponse au questionnaire de la Division de statistique et du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les statistiques de l'environnement ;

e) S'est déclarée favorable à ce que les termes et les définitions employés dans le questionnaire de la Division de statistique et du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les statistiques de l'environnement soient mis à jour périodiquement et à ce que soient incorporés de nouveaux sujets, comme les déchets d'équipements électriques et électroniques et les déchets alimentaires ;

f) A soutenu les travaux du sous-groupe du Groupe d'experts en statistiques de l'environnement et des changements climatiques chargé de constituer un ensemble de questions de base sur l'environnement et les changements climatiques pour les recensements et enquêtes ;

g) A demandé qu'une aide soit fournie aux organismes nationaux de statistique et aux coordonnateurs nationaux pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aux fins de la production des statistiques sur les changements climatiques qui devaient être communiquées au titre de l'Accord de Paris ;

h) A encouragé le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les partenaires visant à améliorer les effets de synergie des initiatives de renforcement des capacités ;

i) A encouragé les États Membres à utiliser davantage le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et l'Outil d'autoévaluation des statistiques de l'environnement ;

j) A demandé instamment aux États Membres d'utiliser l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques et ses outils d'aide à la mise en œuvre pour élaborer des programmes nationaux de statistiques sur les changements climatiques et établir des rapports au titre de l'Accord de Paris ;

k) A demandé aux donateurs de mobiliser des ressources supplémentaires pour promouvoir des progrès constants et soutenus dans le domaine de la statistique.

56/125
Questions relatives au programme

La Commission de statistique a pris note du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur le programme de travail de la Division, notamment ses activités, ses plans et ses priorités. Elle a prié le Bureau d'examiner quant au fond les propositions relatives au programme pour 2026.

56/126
Questions soumises pour information

La Commission de statistique a pris note des rapports suivants :

Rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les statistiques de l'économie informelle[16]

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie[17]

Rapport du Fonds monétaire international sur les statistiques financières[18]

[16] E/CN.3/2025/26.
[17] E/CN.3/2025/27.
[18] E/CN.3/2025/28.

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les statistiques industrielles[19]

Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale[20]

Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix[21]

Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain[22]

Rapport des Organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques sur les normes ouvertes communes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées[23]

Rapport du Secrétaire général sur la gestion et modernisation des systèmes de statistique[24]

Rapport du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique[25]

[19] E/CN.3/2025/29.
[20] E/CN.3/2025/30.
[21] E/CN.3/2025/31.
[22] E/CN.3/2025/32.
[23] E/CN.3/2025/33.
[24] E/CN.3/2025/34.
[25] E/CN.3/2025/35.

Chapitre II
Questions soumises pour examen et décision

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1re à 7e séances, du 4 au 7 mars 2025. À sa 7e séance, le 7 mars, elle a adopté deux projets de résolution (voir chap. I, sect. A). À la même séance, elle s'est prononcée sur tous les projets de décision présentés au titre de ce point (projets de décision 56/101 à 56/122) dans un document non officiel soumis par le Rapporteur au titre du point 3 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C).

A. Comptabilité nationale

2. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1re et 7e séances, les 4 et 7 mars 2025. À la 1re séance, le Président du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a présenté le rapport du Groupe (E/CN.3/2025/2). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de 7 États membres de la Commission, de 19 États observateurs et de 5 organisations internationales.

3. À la 1re séance également, le Président de la session a présenté un projet de résolution intitulé « Système de comptabilité nationale de 2025 » (E/CN.3/2025/L.4/Rev.1).

B. Recensements de la population et des logements

4. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 1re, 2e et 7e séances, les 4 et 7 mars 2025. À la 1re séance, la Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique a présenté le rapport du Secrétaire général sur les Programmes mondiaux de recensements de la population et des logements de 2020 et de 2030 (E/CN.3/2025/3 et E/CN.3/2025/3/Corr.1). À sa 2e séance, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 b). Aux 1re et 2e séances, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de 5 États membres de la Commission, de 14 États observateurs et de 3 organisations internationales.

5. À la 2e séance également, le Président a présenté un projet de résolution intitulé « Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2030 » (E/CN.3/2025/L.5).

C. Méthodes de travail de la Commission de statistique

6. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 2e et 7e séances, les 4 et 7 mars 2025. À la 2e séance, le Président a présenté le rapport du Bureau de la Commission sur les méthodes de travail de la Commission (E/CN.3/2025/4). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de 5 États membres de la Commission et de 12 États observateurs.

D. Principes fondamentaux de la statistique officielle

7. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 2e, 3e et 7e séances, les 4, 5 et 7 mars 2025. À la 2e séance, le Chef de la Section de la gestion des capacités statistiques de la Division de statistique a présenté le rapport du Secrétaire général sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2025/5). À sa 3e séance, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 d). Aux 2e et 3e séances, des déclarations ont été faites par les représentantes et

représentants de six États membres de la Commission, de neuf États observateurs et de quatre organisations internationales.

E. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

8. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 3e, 4e et 7e séances, les 5 et 7 mars 2025. À la 3e séance, la représentante du Canada a présenté le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2025/6). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de 10 États membres de la Commission, de 24 États observateurs et de 9 organisations internationales.

9. À la 3e séance également, la représentante de l'Albanie a présenté le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.3/2025/7). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de deux États membres de la Commission et de huit États observateurs.

10. À sa 4e séance, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 e) et le Chef de la Section des données de développement de la Division de statistique a présenté le rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (E/CN.3/2025/8). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de deux États membres de la Commission, de huit États observateurs et d'une organisation internationale.

F. Statistiques sociales et démographiques

11. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 4e et 7e séances, les 5 et 7 mars 2025. À la 4e séance, la représentante de la Lituanie a présenté le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques (E/CN.3/2025/9). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de neuf États membres de la Commission, de huit États observateurs et de deux organisations internationales.

G. Statistiques des migrations

12. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 4e et 7e séances, les 5 et 7 mars 2025. À la 4e séance, la Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique a présenté le rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations (E/CN.3/2025/10). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de 7 États membres de la Commission, de 15 États observateurs et de 4 organisations internationales.

H. Statistiques du travail et de l'emploi

13. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 4e et 7e séances, les 5 et 7 mars 2025. À la 4e séance, le représentant de l'Organisation internationale du Travail a présenté le rapport de celle-ci sur les statistiques du travail

et de l'emploi (E/CN.3/2025/11). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de deux États membres de la Commission, de neuf États observateurs et d'une organisation internationale.

I. Statistiques économiques

14. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 5e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 5e séance, le représentant du Canada a présenté le rapport du Réseau de statisticiens économistes (E/CN.3/2025/12). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de quatre États membres de la Commission, de six États observateurs et de deux organisations internationales.

J. Comptabilité environnementale et économique

15. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 5e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 5e séance, le représentant du Canada a présenté le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2025/13). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de 4 États membres de la Commission, de 14 États observateurs et de 3 organisations internationales.

K. Statistiques des entreprises et du commerce

16. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 5e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 5e séance, la représentante du Mexique a présenté le rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce (E/CN.3/2025/14). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de 5 États membres de la Commission et de 12 États observateurs.

L. Statistiques des prix

17. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 5e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 5e séance, le représentant de l'Organisation internationale du Travail a présenté le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2025/15). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de trois États membres de la Commission et de sept États observateurs.

M. Statistiques de la criminalité et de la justice pénale

18. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 5e séance, la représentante de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a présenté le rapport conjoint de l'Office et de l'Organisation internationale pour les migrations sur les statistiques de la criminalité (E/CN.3/2025/16). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de quatre États membres de la Commission et de quatre États observateurs.

N. Sécurité alimentaire et nutrition

19. La Commission a examiné le point 3 n) de son ordre du jour à ses 5e, 6e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 5e séance, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a présenté le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la Santé sur les données et les statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition (E/CN.3/2025/17). À sa 6e séance, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 n). Aux 5e et 6e séances, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de deux États membres de la Commission, de neuf États observateurs et d'une organisation internationale.

O. Classifications statistiques internationales

20. La Commission a examiné le point 3 o) de son ordre du jour à ses 6e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 6e séance, le représentant de la Nouvelle-Zélande a présenté le rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales (E/CN.3/2025/18). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de deux États membres de la Commission, de sept États observateurs et d'une organisation internationale.

P. Enquêtes auprès des ménages

21. La Commission a examiné le point 3 p) de son ordre du jour à ses 6e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 6e séance, le représentant de la Banque mondiale a présenté le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (E/CN.3/2025/19). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de trois États membres de la Commission, de huit États observateurs et de deux organisations internationales.

Q. Science des données

22. La Commission a examiné le point 3 q) de son ordre du jour à ses 6e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 6e séance, le représentant de l'Afrique du Sud a présenté le rapport du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle (E/CN.3/2025/20). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de 6 États membres de la Commission, de 10 États observateurs et de 2 organisations internationales.

R. Cadres nationaux d'assurance de la qualité

23. La Commission a examiné le point 3 r) de son ordre du jour à ses 6e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 6e séance, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté le rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2025/21). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de 2 États membres de la Commission, de 11 États observateurs et d'une organisation internationale.

S. Développement des statistiques régionales

24. La Commission a examiné le point 3 s) de son ordre du jour à ses 6e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 6e séance, le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté le rapport de la Commission sur la coopération pour le développement des statistiques régionales (E/CN.3/2025/22). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants d'un État membre de la Commission et de trois États observateurs.

T. Journée mondiale de la statistique

25. La Commission a examiné le point 3 t) de son ordre du jour à ses 6e et 7e séances, les 6 et 7 mars 2025. À la 6e séance, un statisticien de la Section de la gestion des capacités statistiques de la Division de statistique a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2025/23). Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de deux États membres de la Commission, de deux États observateurs et d'une organisation internationale.

Chapitre III
Questions soumises pour décision

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 7e séance, le 7 mars 2025. À la même séance, elle s'est prononcée sur tous les projets de décision présentés au titre de ce point (projets de décision 56/123 et 56/124) dans un document non officiel soumis par le Rapporteur au titre du point 8 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C).

A. Statistiques de l'éducation

2. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à sa 7e séance. À la même séance, la représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a présenté le rapport de l'Institut de statistique de cette organisation sur les statistiques de l'éducation (E/CN.3/2025/24). À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants d'un État membre de la Commission et d'un État observateur.

B. Statistiques de l'environnement et des changements climatiques

3. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à sa 7e séance. À la même séance, la Chef de la Section des statistiques de l'environnement de la Division de statistique a présenté le rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement et des changements climatiques (E/CN.3/2025/25). À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de trois États observateurs et de deux organisations internationales.

Chapitre IV
Questions soumises pour information

1. La Commission a examiné le point 5 a) à j) de son ordre du jour à sa 7e séance, le 7 mars 2025. À la même séance, la Commission a pris note de tous les rapports présentés au titre de ce point pour information (voir chap. I, sect. C, décision 56/126, et chap. VIII, par. 6).

Chapitre V
Questions relatives au programme (Division de statistique)

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 7e séance, le 7 mars 2025 ; à cette occasion, elle a entendu un rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les plans et les priorités de la Division.

2. À la même séance, la Commission a pris note du rapport oral et prié le Bureau d'examiner quant au fond les propositions relatives au programme pour 2026 (voir chap. I, sect. C, décision 56/125).

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-septième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 7e séance, le 7 mars 2025. Une représentante du Bureau du Directeur de la Division de statistique a présenté les documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et de documentation de la cinquante-septième session de la Commission (E/CN.3/2025/L.2), tel que révisé oralement ;

b) Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2025-2029 (E/CN.3/2025/36), tel que révisé oralement.

2. À sa 7e séance, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session (E/CN.3/2025/L.2), tel que révisé oralement, et chargé le Bureau de le parachever. Elle a décidé de recommander au Conseil économique et social d'approuver l'ordre du jour provisoire (voir chap. I, sect. B).

3. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil de décider que sa cinquante-septième session se tiendrait du 3 au 6 mars 2026 (voir chap. I, sect. B).

4. À la même séance également, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour 2025-2029 (E/CN.3/2025/36), tel que révisé oralement.

Chapitre VII

Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 7e séance, le 7 mars 2025, et entendu une déclaration du Rapporteur, qui a présenté le projet de rapport sur les travaux de la cinquante-sixième session de la Commission (E/CN.3/2025/L.3), ainsi qu'un document non officiel contenant les projets de décision.

2. À la même séance, des déclarations sur les textes des projets de décision ont été faites par les représentantes et représentants de huit États membres de la Commission ; de six États observateurs et de trois organisations internationales.

3. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante-sixième session, y compris les projets de décision, tels que révisés oralement, ainsi que les projets de résolution, et chargé le Rapporteur de parachever le rapport.

Chapitre VIII
Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa cinquante-sixième session au Siège, du 4 au 7 mars 2025. Elle a tenu sept séances.

B. Participation

2. Les représentantes et représentants des 24 États membres de la Commission ont assisté à la session, de même que des observatrices et observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies et des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participantes et participants est publiée sous la cote E/CN.3/2025/INF/1.

C. Élection du Bureau

3. À sa 1re séance, le 4 mars, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Président :
Georges-Simon Ulrich (Suisse)

Vice-Présidents :
Graciela Márquez Colín (Mexique)
Hyoung Il Lee (République de Corée)
Apolonija Oblak Flander (Slovénie)

Rapporteur :
Andrew Johnny (Sierra Leone)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1re séance, le 4 mars, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire (E/CN.3/2025/1/Rev.1) et approuvé le programme de travail provisoire et le calendrier des travaux (E/CN.3/2025/L.1/Rev.1).

5. À la même séance, la Commission a invité les organisations intergouvernementales suivantes à participer, en qualité d'observateurs, à sa cinquante-sixième session : Banque des règlements internationaux ; Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est ; Commission économique eurasienne ; Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; Institut arabe de formation et de recherches statistiques ; Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

E. Documentation

6. Les documents dont la Commission était saisie peuvent être consultés à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/documents/56.

25-04747 (F) 080425 210425